



Ce lundi 13 janvier, des collègues syndiqués et non syndiqués de l'antenne du SPIP de Pau se sont réunis en assemblée générale.

Face à la destruction programmée de l'équité des agents dans leur mobilité, nous avons décidé de poursuivre le mouvement de mobilisation initié le 6 décembre 2019 et il a été retenu à **l'unanimité** les modalités d'action suivantes

- Signature de la pétition en ligne
<https://www.change.org/p/personnels-du-minist%C3%A8re-de-la-justice-pour-le-maintien-d-une-mobilit%C3%A9-transparente-et-%C3%A9quitable-des-personnels-des-spip>
- Appels aux dons via une caisse de solidarité
- Journée SPIP mort le mardi 21/01/20: pas de participation aux réunions, absence de contact (téléphone et mail), pas d'utilisation d'APPI, aucun rapport hors urgence, pas d'entretiens dans les box
- Réponse automatique le 21/01 : **"La fonction publique fait face à des attaques sans précédents dans ses grands principes. Le SPIP de PAU se mobilise ce jour pour défendre ses droits. Votre message sera traité dans les meilleurs délais."**
- Participation silencieuse à la prochaine réunion de service
- maintien du bandeau en signature : **"La fonction publique fait face à des attaques sans précédents dans ses grands principes. Les agents du SPIP de PAU se mobilisent ce jour pour défendre ses droits. Nous demandons le maintien d'un dispositif équitable et contrôlé concernant la mobilité de tous les agents."**
- les 21/01 et 24/01, port d'une tenue reflétant notre mécontentement

L'administration pénitentiaire trahit les personnels et rompt le contrat moral qu'il a avec chacun d'entre nous.

Nous tenons à affirmer par ces modalités d'action notre attachement aux valeurs du service public et à notre droit de mobilité. Le choix entre plusieurs agents doit se faire de façon équitable et transparente, donc avec des critères clairement identifiés (la cotation).

Ainsi, nous attendons que les personnels du SPIP soient placés dans l'annexe du décret du 29 novembre 2019 et manifestons notre droit à conserver notre système de mutation par points.